

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 JUIN 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

Présents : Didier ROUX - Paul Sage - Patrice MAILY - André TREMEAUD - Jean-Marie JOBARD – Valérie LACROIX - Serge BERTILLOT - Armand BRIGAUD - Jean-Marc DURY - Marion GAIN - Isabelle GILLES - Valérie PILLOUX -

Procurations : Valérie AUPECLE à Marion GAIN – Vincent FENEON à André TREMEAUD.

Absents : Hubert FENEON –

Secrétaire de séance : Valérie PILLOUX

Date de convocation : 16 juin 2017

Date affichage : 16 juin 2017

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 26 mai 2017, pas de remarque.
Adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire, Didier ROUX demande la possibilité de rajouter cinq délibérations :

- Création régie pour la location de matériel
- Nomination d'un régisseur et son suppléant pour la régie location
- Définition des tarifs de location
- Versement à Lugny les Charolles du solde des dépenses de fonctionnement du RPI
- Admission en non-valeur de la somme de 2 191.86 euros d'une locataire

Délibérations :

1/ Encaissement chèque « Musicales en Vert Pré » :

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a reçu le 30 mai 2017 un chèque de l'association « Musicales en Vert Pré ». Ce chèque de 300 euros correspond à un don pour le fleurissement du bourg.

14 Voix pour

2/ Contrat à durée déterminée pour la surveillance à la cantine scolaire et la garderie du mercredi midi :

Le Conseil Municipal repousse, au prochain conseil, la décision sur le renouvellement du contrat de Marie-Laure dans l'attente de la décision officielle concernant les rythmes scolaires pour Septembre 2017.

Le conseil évoque à ce propos l'enquête diligentée auprès des parents sur les rythmes scolaires pour la rentrée prochaine. 60% sont favorables au retour à la semaine de 4 jours mais majoritairement à la rentrée 2018.

3/ Contrat à durée déterminée pour la surveillance à la cantine scolaire :

Délibération repoussée au prochain conseil municipal pour le contrat de Béatrice MASTIN pour les mêmes raisons.

4/ Indemnité du conseil municipal allouée au comptable du trésor :

Le Maire présente la demande du comptable du Trésor Public.

Après discussion, le Conseil municipal décide le versement de l'indemnité pour l'année 2017 liée à la fonction de comptable à la perceptrice à un taux réduit.

13 voix pour.

1 voix contre

5/ Création d'une régie pour la vente d'enveloppes personnalisées :

La Poste propose la mise en circulation d'enveloppes personnalisées pour la commune. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Le Maire explique que conformément aux dispositions de l'article L2343-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comptable public est seul chargé d'exécuter les recettes.

Pour pouvoir déroger à ce principe et encaisser les recettes à la place du comptable public, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer une régie de recettes municipales permettant de percevoir les recettes liées à la vente d'enveloppes personnalisées.

14 Voix pour

6/ Nomination d'un régisseur et son suppléant pour la nouvelle régie :

Le conseil municipal donne son accord pour que Joëlle Sampaix soit nommée régisseur et Catherine Perche comme suppléante.

14 Voix pour

7/ Définition des tarifs de vente des enveloppes personnalisées :

Le tarif pour 1 000 enveloppes pré timbrées est de 1 000 €.

Le prix de vente du paquet de 10 enveloppes est défini à : 10€ (pas de ventes à l'unité)

14 Voix pour

8/ Versement à Lugny les Charolles du solde des dépenses du RPI :

Le maire donne connaissance aux membres du conseil municipal de la répartition des frais de fonctionnement 2016.2017 des écoles du RPI.

Lorsque les montants définitifs sont connus, une régularisation entre les deux communes est nécessaire afin qu'elles participent également.

Pour l'année scolaire 2016.2017 :

* la commune de Lugny les Charolles a dépensé 40 250 €

* la commune de Saint Julien de Civry a dépensé 34 544 €

Pour équilibrer, la commune de Saint Julien de Civry doit verser 2 853 € à la commune de Lugny les Charolles. De cette manière, chacune des communes aura supporté une charge de 37 397 €.

14 Voix pour

9/ Création d'une régie pour la location du matériel de la Médiagora :

Le Maire explique que conformément aux dispositions de l'article L2343-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comptable public est seul chargé d'exécuter les recettes.

Pour pouvoir déroger à ce principe et encaisser les recettes à la place du comptable public, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer une régie de recettes municipales permettant de percevoir les recettes liées à la location de matériel de la Médiagora.

14 Voix pour

10/ Nomination d'un régisseur et son suppléant pour la nouvelle régie :

Le conseil municipal donne son accord pour que Joëlle Sampaix soit nommée régisseur et Catherine Perche comme suppléante.

14 Voix pour

11/ Définition des tarifs de location du matériel de la Médiagora :

Le Maire, explique qu'il est possible d'emprunter le matériel de la Médiagora en versant une location et une caution.

Il convient de déterminer un prix de location en fonction du matériel emprunté :

* estrade : 100 euros

* chaise : 1 euro

* sono : 50 euros

* vidéoprojecteur : 30 euros

Le vidéoprojecteur est réservé aux associations et personnes de Saint Julien de Civry

14 Voix pour

11/ Demande d'admission en non-valeur de la somme de 2 191.86 euros d'une locataire :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier, reçu le 20 juin 2017, de Mme FAVROT Karine, comptable public responsable de la Trésorerie.

Il est expliqué :

- que Mme GAUTHIER Frédérique, ancienne locataire du logement de la cure, est redevable de la somme de 2 245.49 euros (2 191.86 euros de créance principale et 53.63 euros de frais de commandement) envers la commune de Saint Julien de Civry.
- Qu'elle n'opère plus aucun versement à la trésorerie depuis mars 2016.
- Que des oppositions à tiers détenteurs lui sont notifiées tous les mois mais qu'aucun recouvrement n'est possible.

Mme FAVROT conclut que la créance reste irrécouvrable et demande au conseil municipal de délibérer sur l'admission en non-valeur de la somme de 2 191.86 euros.

Après discussions, le conseil refuse cette demande par 14 Voix Contre.

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers des différents locataires :

L'état de paiement à fin mai des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

2/ Pique-Nique communal :

Il a lieu le dimanche 2 juillet à La Croix des Vignes à Prizy. L'apéritif sera offert par la municipalité de Prizy. L'invitation a été distribuée par la Poste.

Rendez-vous à 9H au comité le Dimanche pour charger tables, bancs et bassines.

3/ Point sur le RPI pour l'année scolaire 2017.2018 :

Le maire donne les effectifs pour la rentrée de septembre 2017 : 78 élèves répartis entre les deux communes :

- 36 élèves à Saint Julien de Civry avec les sections CP/CE2/CM1/CM2
- 42 élèves à Lugny les Charolles avec les sections TPS/PS/MS/GS/CE1

4/ Demande de deux nouvelles familles de la commune :

Des nouveaux habitants de Maringues demandent si la commune peut goudronner l'entrée du chemin menant à leurs maisons respectives. Le conseil ne peut répondre favorablement à cette demande car elle concerne un chemin de desserte et non pas un chemin communal.

Cependant la commune ayant un droit de passage sur ce chemin (pour accéder à un lavoir situé en contrebas du chemin concerné) elle pourrait apporter une petite contribution.

5/ Budget télécommunication :

Le budget téléphonie est très élevé. Le Maire souhaite rencontrer d'autres opérateurs pour voir si une économie est réalisable.

6/ Nettoyage grenier de la cure :

Il est nécessaire de le nettoyer pour pouvoir poser l'isolation ; Ces travaux seront réalisés par l'équipe municipale et le RV de travail est pris pour le Samedi 09 Septembre.

7/ Marché public pour l'accessibilité de la mairie :

L'appel d'offre a été publié le jeudi 14 juin dans un journal local. Les offres doivent être déposées avant le mardi 18 juillet à 12h00.

L'ouverture des plis se fera le vendredi 21 juillet à 14h00 avec l'architecte ARC-PHI.

8/ Compte rendu de la réunion de levée de réserves des travaux sur le site multiservice :

Un problème d'étanchéité dans une chambre et un problème concernant la porte de la Médiagora subsistent. Le maire va mettre en demeure les entreprises concernées par courrier.

9// Compte rendu de la réunion pour l'aménagement autour de l'église :

Jeudi 15 juin, le maire et une partie des conseillers a rencontré des représentants de la DRI et Clément NOZIERES de l'ATD71.

10/ Cabinet médical et paramédical :

Le dossier FEADER a été déposé au Pays Charolais Brionnais le mercredi 21 juin.

Pour que l'opération puisse avancer concrètement, et en raison de l'importance des investissements, le maire demande au conseil de se prononcer sur la réalisation du site médical/paramédical : 14 voix pour .

Questions diverses :

1/ Demande de Nicole TROUILLET pour utiliser le préau de l'école le dimanche 25 juin :

Le maire a donné son accord en tant que personnel communal.

2/ Ancienne grille du monument aux morts :

Le prix proposé par la mairie a été jugé trop élevé par la personne intéressée. Un nouveau contact sera pris.

3/ Tarif bus et garderie :

Une présentation de tarifs pratiqués dans d'autres communes est faite.

4/ Cloche église :

Patrick GELET a informé le maire que la cloche est inscrite aux monuments historiques.

5/ CUI-CAE :

Le nouveau gouvernement va maintenir ce type de contrat mais les taux de prise en charge vont changer au 01/07.

6/ Courrier d'une habitante de la commune :

Le Maire donne connaissance d'un courrier dont l'objet est un parc à bovins construit sur le domaine public.

7/ Remerciements du mart'si :

Il remercie du prêt du site scolaire pour le printemps du mart'si à la mi-mai.

8/ Remerciements de la microcrèche :

Sylvie LORTON remercie encore une fois la municipalité pour l'achat de la climatisation. Elle permet d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions et a été beaucoup appréciée ces derniers jours.

9/ Formation 1^{er} secours et initiation défibrillateur :

Le maire informe le conseil municipal des informations recueillies auprès des pompiers et la Croix Rouge pour diverses formations pour les employés communaux et la population.

Prochaine Réunion de Conseil Municipal :

Vendredi 28 Juillet 2017 à 18h00